

26 JUIN 2023

**AVIS SUR LA MISE EN
OEUVRE DU SCHÉMA
DIRECTEUR DES
ÉNERGIES (SDE)
D'ORLÉANS
MÉTROPOLE**

**Conseil de développement
d'Orléans Métropole**



Objectifs et périmètre de l'avis

Le Conseil de développement (CODEV) souhaite accompagner et soutenir la mise en œuvre du schéma directeur des énergies (SDE) mis en place par la Métropole d'Orléans. Il propose un éclairage, des alternatives et des compléments encore pertinents à ce stade, au regard du calendrier et du niveau de maturité des choix déjà effectués dans le cadre du SDE.

Fort de l'expertise en matière d'énergie de plusieurs de ses membres, le Groupe de Travail « Transition » du CODEV émet ses premières recommandations en matière de stratégie et de développement de la solarisation et de la géothermie sur la Métropole. Elles pourront appuyer la mise en œuvre des actions prévues suite à l'AMI «développer le photovoltaïque et solariser une partie de son patrimoine». En fonction du retour de la Présidence et des élus du Conseil Métropolitain sur le présent avis et des actions engagées suite à l'AMI, le GT pourra conduire des auditions complémentaires en vue de détailler certaines recommandations.

L'ensemble des membres du GT Transition ainsi que les auditions qui ont aidé à la rédaction de ce document sont présentés en Annexe.

Il est à noter qu'un partage des connaissances et des échanges sur la stratégie et le développement de la filière hydrogène sur le territoire sont aussi en cours au sein du GT Transition du CODEV. Compte tenu de l'écart de maturité et de potentiel d'opérationnalité de cette filière comparée à celles du solaire et de la géothermie, le GT Transition propose de revenir sur ce sujet ultérieurement (voir note en fin d'avis).

Constats et recommandations générales

Le GT Transition du CODEV acte la déclinaison du SDE en une série d'actions pour une métropole à énergie positive d'ici 2050, diminuant de moitié ses émissions de gaz à effets de serre à l'horizon 2030. Il souhaiterait souligner que la Métropole contribuera d'autant plus à l'effort national en matière de transition énergétique en :

- **évaluant et publiant régulièrement la baisse cumulée de son empreinte carbone et de son empreinte environnementale** (écologie, eau, etc.) pour chacune des actions inscrites dans le plan, et ce au fur et à mesure de leur mise en œuvre,
- montrant pour l'exploitation des différentes ressources disponibles sur lesquelles des tensions peuvent apparaître à l'avenir (énergie, eau, etc.), **comment elle privilégie les actions pour réduire les besoins de consommations en énergie en recourant à la sobriété et à l'efficacité avant même de proposer une substitution** (à savoir une production d'énergie d'origine renouvelable sans recourir aux stocks d'énergie fossile).

Au regard de l'expérience de certains de ses membres et des informations que ceux-ci ont pu recueillir dans leurs réseaux et partager, le GT Transition attire l'attention sur le contexte actuel qui s'avère éminemment complexe et incertain sur plusieurs composantes de mise en œuvre du SDE :

- **les effets attendus du changement climatique semblent apparaître de manière plus précoce et plus marquée** que ne le prévoient les rapports successifs du GIEC,
- **la Métropole a choisi astucieusement d'intervenir rapidement**, alors que des processus ou des démarches sont encore en développement et que la mise en œuvre et le déploiement de certaines solutions à une échelle métropolitaine relèvent encore de l'expérimentation : elle **doit pouvoir se garder la possibilité de faire évoluer ses pratiques** si elle rencontre des effets négatifs ou des obstacles, ou réalise que d'autres approches seraient plus efficaces ou opérationnelles ,
- **une démarche énergie de cette importance et de cette ambition réussira** dans la durée **d'autant mieux qu'elle trouvera un écho positif auprès des habitants et qu'elle leur donnera la possibilité de s'impliquer eux-mêmes dans des démarches** puisqu'ils sont les premiers bénéficiaires et peuvent être des acteurs légitimes de ce plan : leur donner une place et un rôle est essentiel.

Recommandations spécifiques

Sur la base des constats et des recommandations évoqués précédemment, le GT apporte sa contribution sur les points suivants :

1/ Pour développer davantage la géothermie localement, le CODEV propose à la Métropole de :

- **mettre en œuvre une étude visant à faire du territoire de la Métropole d'Orléans le futur pôle national de formation, d'expérimentation et de déploiement de la géothermie.** Grâce aux acteurs majeurs sur le territoire (BRGM, Polytech, Université d'Orléans), la Métropole pourrait être un repère national en la matière qui, en dehors de ses retombées multiples, lui conférerait une notoriété supplémentaire très favorable,
- **intégrer dans le SDE, la nouvelle promotion nationale de la géothermie :** une étude récente du BRGM sur le potentiel géothermique a montré que le territoire métropolitain se prête particulièrement bien au développement de la géothermie. Des installations sur lesquelles s'appuyer existent déjà localement, le plan géothermie de la Région CVL et l'adoption du plan géothermie du Gouvernement viendront ainsi appuyer et conforter les initiatives,
- **revoir la part consacrée à la géothermie, au regard de ces opportunités nouvelles de cofinancement,**

- **promouvoir auprès des opérateurs fonciers les exemples existant sur la Métropole** et faire connaître l'expérience acquise par des opérateurs métropolitains déjà engagés,
- **encourager des opérations pilotes** là où la Métropole ou une collectivité membre est maître d'ouvrage pour disposer de nouvelles opérations pilotes et en faire la promotion,
- **étudier les possibilités d'équipement préalable en géothermie par la collectivité des lots à urbaniser dans les futurs lotissements**, en lien avec le PLUM,
- **saisir l'opportunité de la présence du BRGM pour qu'il accompagne la métropole à mettre en œuvre ces actions.**

2/ Pour conforter et appuyer le plan de solarisation en cours, le CODEV propose à la Métropole de :

- **favoriser plusieurs modes d'installation des panneaux solaires, d'exploitation et de valorisation du courant qu'ils produiront** : location de toiture à des opérateurs privés, mise à disposition de toitures à des associations locales d'initiatives citoyennes, ou production propre et autoconsommation, etc.,
- **intégrer des clauses particulières dans les contrats de concession** pour permettre un retour de gain sur le local et favoriser les retombées économiques locales plutôt que nationales,
- **privilégier les valorisations locales de l'électricité produite sur le territoire et garder la maîtrise de ces modes de valorisation** : se garder, par exemple, la possibilité de valoriser de l'excédent d'énergie électrique produite pour produire de l'hydrogène localement (l'électrolyse qui permet de produire de l'hydrogène nécessite de l'électricité),
- **encourager et retenir des initiatives citoyennes et développer l'option production-consommation** : ce sont deux façons de sensibiliser, d'associer et de mobiliser des citoyens à l'effort collectif de production d'énergies renouvelables et de promouvoir la sobriété énergétique dans la population métropolitaine,
- dans de futurs AMI relatifs au plan de solarisation et dans les contrats avec les installateurs, faire état de clauses donnant **la priorité à une installation de panneaux photovoltaïques de production française pour contribuer au développement d'une filière industrielle nationale (voire européenne) à moindre empreinte carbone**,
- supprimer, lors d'une révision ou modification du PLUM, le principe de pose de panneaux photovoltaïques en intégration à la toiture dans les communes encore concernées et **instaurer la règle de pose en surimposition car plus sûre et moins coûteuse**,

- conduire **un retour d'expériences des différents modes d'exploitation de l'électricité produite pour enrichir le plan de solarisation**, ainsi que sa compréhension et son acceptation par les citoyens. La Métropole aura ainsi la possibilité de faire évoluer sa stratégie et ses choix en fonction des enseignements recueillis.

3/ La nécessité de mettre en place une filière locale de formation pour accompagner la mise en œuvre des énergies renouvelables. Aussi, le CODEV suggère à la Métropole :

- **d'être moteur de sa propre politique énergétique en mettant en place une filière locale de formation sur les énergies renouvelables (énergie solaire, géothermie pour commencer) en s'appuyant sur son CFA.** Le manque de personnel qualifié à tous les niveaux de compétence est un des principaux freins actuels de déploiement au moment où cette compétence est fortement émergente : ce déploiement permettra de créer des emplois locaux et ce de manière durable.

4/ La communication et la sensibilisation sont des vecteurs essentiels pour une appropriation de la Transition par le plus grand nombre et pour une mobilisation des acteurs locaux. Aussi le CODEV suggère à la Métropole de :

- **comparer en coût financier et en empreinte carbone** le recours à des panneaux photovoltaïques d'origine française et d'origine chinoise et rendre public ces résultats,
- **communiquer régulièrement vers les habitants sur le degré d'autonomie énergétique de la Métropole** par rapport aux objectifs annoncés, ainsi que la part de chaque énergie renouvelable, dans la production et la consommation métropolitaine d'énergies. Une **restitution annuelle** pourrait être proposée. Elle permettrait de présenter les résultats, les difficultés, les bénéfices, les succès et partagerait les défis et les ambitions des collectivités, des entreprises et des citoyens,
- **sensibiliser les particuliers à l'intérêt et à la pertinence (en fonction de chaque projet) du photovoltaïque, du thermique solaire et de la géothermie** quand les conditions techniques et économiques sont requises. Elargir le guichet unique « ma Métro rénov » à un accompagnement sur le recours aux énergies renouvelables, en mettant en place par exemple « ma prim géothermie », « ma prim solaire ». Un particulier, une collectivité, une entreprise... producteurs de leur propre énergie sont davantage sensibilisés à son importance et donc plus enclins à l'économiser,
- **inciter les opérateurs fonciers et les promoteurs immobiliers à pré-équiper** des terrains en géothermie ou en photovoltaïque dans toute opération immobilière (habitat ou activité économique),
- en ce sens, une **prochaine révision ou modification du PLUM** devra pleinement intégrer les enjeux de la production locale d'énergie, en matière de solaire et de géothermie notamment, tout autant que la nécessaire sobriété.

NB: En complément de cet avis, le GT Transition a identifié des pistes de réflexions sur l'hydrogène. Le SDE constate en effet que 41% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans la Métropole sont dues aux transports. L'idée que le GT Transition pourrait approfondir est d'une part, encourager l'utilisation d'électricité « verte » produite par le plan de solarisation, et d'autre part, transformer des déchets verts (biomasse), afin de produire de l'hydrogène « vert ». Cet hydrogène pourrait ainsi être utilisé par des véhicules de transport « lourds », en complément du développement des véhicules électriques. Une telle filière développée en local permettrait de réduire les émissions de GES et de favoriser l'appropriation de la technologie par la population. Le GT Transition organisera les premières auditions en lien avec cette réflexion dès l'automne 2023.